

# JOURNAL

DE

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU DIMANCHE, 25 JUIN 1797.

*Extrait des Nouvelles de Londres, du 12 Juin. (Par la voie de France).*

On s'étoit flatté trop tôt de voir la fin des désordres qui ont régné depuis trop longtems dans la flotte du Nore: des symptômes favorables apperçus de Sheerness, la defection de plusieurs vaisseaux, la disparition du pavillon rouge, et son remplacement par le pavillon d'union, avoient fait croire que les équipages étoient soumis, et cette nouvelle avoit été transmise à Londres par le télégraphe avec la rapidité de l'éclair; mais cet espoir s'est dissipé; la révolte est encore loin d'être entièrement apaisée.

Samedi matin, le capitaine Knight, commandant le *Montague*, se rendit à bord du *Sandwich* pour notifier aux délégués les deux bills du parlement et la proclamation de Sa Majesté, ainsi que la réponse de l'amirauté aux propositions faites par le comité des délégués; il fut reçu par l'équipage et les délégués avec toutes les marques de soumission: le pavillon rouge fut amené et le pavillon d'union arboré à la place; mais lorsqu'après avoir lu les bills et la proclamation, les matelots virent que les chefs de l'insurrection étoient exceptés de l'amnistie, et qu'ils devoient être livrés par les équipages pour être jugés comme coupables de rébellion, alors ils entrèrent en fureur; le pavillon rouge fut arboré de nouveau, et il flotloit encore hier à bord de tous les vaisseaux qui sont restés dans la rade du Nore. Cependant on reçoit à chaque instant de nouvelles preuves du désir sincère qu'ont les équipages de rentrer dans le devoir.

Hier soir, le capitaine Charles Cobb apporta au gouvernement l'agréable nouvelle que douze bâtimens de guerre de toute grandeur avoient

eu le bonheur de s'échapper de la flotte et de se réfugier dans le port de Sheerness ou dans la Tamise.

Lord Greenville a reçu hier un courier de Sir Charles Whitworth, ministre plénipotentiaire à la cour de Russie, qui envoie la ratification du traité de commerce conclu entre Sa Majesté et l'Empereur de Russie. Les ratifications ont été échangées à Moscow, le 27 du mois dernier.

Les embarras occasionnés par la rareté du numéraire se dissipent chaque jour. Les transactions particulières se font comme à l'ordinaire avec des guinées et des couronnes; et l'on assure que la banque reprendra ses paiemens avant la fin du mois, mais avec quelques restrictions dont on sentira la justice et la nécessité.

La nouvelle du départ de lord St. Hélen étoit prématurée. C'est seulement aujourd'hui qu'on attend le passeport demandé au Directoire de France pour ce négociateur.

Il n'est plus question du renvoi de M. Pitt; & malgré les efforts du parti de l'opposition, ce ministre paroît plus affermi que jamais dans sa place. Il est certain cependant qu'il a été fait des démarches tendantes à opérer un changement, au moyen d'un terme moyen & conciliatoire. Voici ce que l'on rapporte. Le grand-chancelier lord Thurlow, connu par son patriotisme & son indépendance entre les deux partis, demanda & obtint le 31 du mois dernier une audience particulière du Roi, dans laquelle il lui exposa tous les dangers de la situation critique de l'Angleterre & la nécessité d'en prévenir l'éclat: Il en résulta une négociation, dont la base auroit été l'éloignement de Mr. Pitt, d'un côté, tandis que de l'autre Mr. Fox auroit renoncé aux prétentions qu'il peut avoir pour être placé à la tête du gouvernement, & se seroit même tenu éloigné des affaires. C'est à ce sacrifice des vues ambitieuses qu'on lui suppose, que sont relatives certaines expressions qu'il a employées avant de se retirer du parlement, ainsi qu'il vient de le faire en se rendant à sa Terre de S. Anne's-Hill. Mais cette négociation, ouverte sous les auspices de

Lord Thurlow, se rompit bientôt, les deux partis n'ayant pu convenir sur le choix d'un nouveau Vice Roi d'Irlande. Celui du ministère ne vouloit point d'un chef du gouvernement dans ce pays là, qui favorisât les prétentions trop dangereuses de l'opposition Irlandaise. Déjà le comte Fitzwilliam, quoique nullement lié avec Mr. Fox, avoit été rappelé pour cette raison. Ainsi cette première pierre d'achoppement a fait échouer tout l'accordement.

Les fonds ont un peu baissé. Les 3 pour cent consolidés sont de 49  $\frac{7}{8}$  à 50.

*Fin de la Séance de la Chambre des Communes du 26.*

M. Pitt continue: „L'honorable membre peut être disposé à contredire cette opinion; mais je suis sûr qu'en soutenant le contraire, il ne sera pas plus sincère, ni plus convaincu que je ne le suis, en avançant cette proposition. — Dans la dernière session du parlement, l'honorable membre affirmoit avec autant de hardiesse et de véhémence qu'à présent, que l'opinion publique étoit contre le système des ministres. Eh bien, je demande si cette Chambre des Communes, qu'on prétend être si éloignée d'être l'image d'une assemblée représentative, est une preuve de cette opinion du peuple; si une élection générale n'étoit pas pour lui une occasion d'exprimer son sentiment; si par les choix, il n'a pas jugé entre les vues de l'opposition et les mesures de l'administration. J'ai donc raison de maintenir, que quoiqu'on puisse faire quelque amélioration au système de la représentation, on n'a pas cependant le plus léger prétexte pour prétendre que le parlement dans ses délibérations, n'a pas suivi le sentiment du peuple. Et en effet, l'honorable membre, qui met en pièces, comme je le prouverai, tout le système de la représentation, pense qu'il n'y a pas grand changement à faire dans la représentation des comtés; et cependant le nombre de ceux qui s'opposent au système de l'administration, n'a point été augmenté par les représentans des comtés. Il faut donc que l'honorable membre convienne que l'opinion des provinces étoit favorable aux ministres. Il y a plus: le résultat de l'élection pour la cité a réfuté leur prétention, que la voix de la bourgeoisie étoit d'accord avec la leur. Il n'est donc pas vrai que le parlement ait agi contre l'opinion publique, puisque le contraire a été prouvé toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.

„Quant à la question générale, il faudroit être bien ignorant en politique, ou bien aveugle sur l'intérêt public, pour croire que de grands changemens dans la forme de la constitution soient des objets de peu d'importance, & qu'on puisse les adopter sans en avoir attentivement pesé la nécessité & les conséquences. Abandonner ce que nous avons pour nous défendre aux demandes de ceux qu'aucune considération ne peut les faire, & qu'aucun sacrifice ne peut reconcilier avec la constitution, ce seroit une conduite éga-

lement condamnée par la politique & la prudence. Nous dire que parceque la liberté est bonne, nous devons en donner davantage à ceux qui ne le demandent pas, afin de complaire à des hommes qui ne le demandent que pour ouvrir une route qui conduit inévitablement à l'anarchie, & à la plus détestable de toutes les tyrannies, c'est une absurdité dont je ne crains pas que la chambre se rende coupable. Peu de gens sages & honnêtes applaudiroit à la prétendue prudence qui nous exposerait à de tels malheurs, avec bien peu d'espoir d'en tirer aucun avantage réel. Les lumières que la révolution française, nous a-t-on dit, a répandues dans l'univers, doivent conduire à des améliorations salutaires dans les gouvernemens. Grand Dieu! l'habile préopinant, qui découvre dans notre propre révolution tant de sources de maux, n'en découvre-t-il aucune dans la révolution de nos voisins, & n'est-il pas assez instruit par les exemples frappans qu'elle nous a fournis? Préfère-t-il que nous parviendrions à préserver notre constitution de pareilles lumières, & que nous n'abandonnerions pas pour elles l'Etoile Polaire qui nous a conduits jusqu'à présent au bonheur & à la gloire, & qui a sauvé l'Angleterre de tous ses dangers.

„Les inconveniens du projet qu'on propose, sont si nombreux & si grands, qu'indépendamment des motifs généraux que je viens d'exposer, je ne pourrois y donner mon consentement. Je n'examinerai pas jusqu'à quel point le plan de l'honorable membre se rapproche du suffrage universel qu'il rejette. Je me contente d'observer, qu'à un cinquième près, il abolit tout le système actuel de la représentation de ce pays, établi par des chartres ou des réglemens parlementaires, & confirmé par le tems & l'expérience. Devons-nous renoncer aux avantages d'un système éprouvé, pour une théorie vague, qui, loin d'avoir la pratique en sa faveur, est condamnée par elle? Jamais on n'a soutenu que l'inégalité de la représentation ait eu aucun inconvénient pratique; que les intérêts du comté d'York aient été négligés parcequ'il n'envoyoit que deux membres au parlement; que Birmingham & Manchester se soient mal trouvés de n'y avoir aucun représentant. Il n'y a pas plus de raison pratique pour adopter l'égalité de représentation, que pour admettre le suffrage universel.

M. Pitt, après être entré dans de grands détails sur tout ce qui a rapport à la représentation actuelle, & à celle qu'on propose d'y substituer, conclut que le projet présenté renverse tout l'ancien système, sans présenter aucun avantage théorique, ni rien qui puisse le recommander en pratique; qu'ainsi dans les circonstances critiques où l'on se trouve, & après un examen attentif des faits, on ne pourroit l'admettre sans sceller son propre deshonneur & donner le démenti au témoignage de ses constituans.

(Nous avons déjà dit quelle avoit été l'issue de la motion de M. Grey. — Le 30 Mai, le Duc de Bedford en fit une semblable dans la Chambre des Pairs. Elle fut également rejetée par une majorité de 91 voix contre 14.)

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 17 Juin.*

L'on sait enfin quelque chose de positif sur les ouvertures de paix avec l'Angleterre. Voici l'article que le Journal officiel a publié hier.

„Le 25 de ce mois (13 Juin) le Directoire exécutif a nommé ministres plénipotentiaires pour la négociation de la paix avec l'Angleterre, les citoyens Lecourneur (de la Manche), Pléville-Lopelay, chef d'escadre, et Mares, envoyé extraordinaire près la cour de Londres, avec

la guerre. Le citoyen Letourneur est nommé président de la légation. Le citoyen Colchem, ci-devant commissaire des relations extérieures, en est le secrétaire. Les conférences se tiendront à Lille. Un passeport a été expédié au gouvernement anglais, pour le négociateur qu'il y doit envoyer, conformément à la demande qui a été faite par le lord Grenvil. Ce négociateur n'est point encore connu. Les papiers anglois nomment le lord Saint-Helen.

Le Directoire a procédé à la nomination de ces négociateurs par la voie du scrutin. Barras proposoit, dit-on, un candidat que Barthelemi adoptoit aussi; c'étoit Talleyrand-Perigord; mais Carnot a donné la voix à Letourneur, et Lareveillère et Reubell ont été de son avis. Pleville-Pellet et Maret ont été nommés à l'unanimité. Le premier est un officier de marine, connu par sa bravoure; Maret étoit autrefois rédacteur du *Moniteur*; quelque tems après son retour de Londres, il fut envoyé à Naples comme ministre plénipotentiaire. Colchem, nommé secrétaire, jouit d'une réputation non contestée de sagesse, de lumières et de probité.

C'est demain que doit être fait le rapport sur la liberté des cultes. Jourdan de Lyon a été chargé de ce travail.

On parle de Villaret-Joyeuse pour remplacer Richegru à la présidence du Conseil des 500.

Le Conseil des Anciens a sanctionné la résolution qui autorise le Directoire, à envoyer de nouveaux agens à St. Domingue.

L'*Ami du Peuple* (journal jacobin) contient aujourd'hui ce singulier passage: *La royauté va être écrasée, parcequ'elle triomphe; les patriotes vont l'emporter, parce qu'ils sont au désespoir: nous touchons à un moment terrible; le mouvement extérieur se répercute dans l'intérieur: on verra Venise & Gènes dans Paris..... L'excès du mal produit un bien: les royalistes dont voulu: ils nous ont provoqué; qu'ils tremblent!*

Poultier compte beaucoup, à ce qu'il paroît, sur la nouvelle société qui s'est formée à l'hôtel de Salm des débris du club de Noailles. Mais d'un autre côté, la société de Clichy se resserre et se renforce par la jonction de plusieurs membres du nouveau tiers.

Une grande multitude de fidèles ou de curieux fut attirée hier à l'église de Saint-Enfache, pour être témoin de l'administration de la confirmation par un évêque catholique, M. l'évêque de Saint-Papoul.

Conseil des 500. — Séance du 15.

Bailleul demande la parole pour une motion d'ordre; son discours est une vive censure du rapport fait hier par Gilbert Desmolières; il

prétend que ce rapport n'étoit qu'une espèce de diatribe contre le gouvernement; le rapporteur, dit-il, a parlé très amèrement de la compagnie Dijon, et pourtant il a eu connoissance de tous les marchés conclus avec cette compagnie; il a insisté sur la paix; voudroit-il renouveler les intrigues contre lesquelles le directoire a si heureusement lutté? A quoi bon parler d'instruction publique, de morale, de culte dans un rapport sur les finances? Prétend-t-on faire de nos soldats des soldats du Pape? Enfin quand le directoire demande des ressources, faut-il pour toutes réponses lui dire des injures. — Bailleul termine en demandant que le rapport de Gilbert Desmolières soit officiellement communiqué au directoire exécutif. — De violens murmures accueillent cette proposition.

Gilbert prend la parole pour repousser la sortie de Bailleul (Son discours est des plus remarquables). „Certes, dit-il, il est bien facile de dénaturer une opinion, lorsque l'on en isole tous les objets. J'ai cru devoir parler dans un rapport des finances de l'instruction publique, parceque j'ai vu que je ne devois pas me borner à des calculs de chiffres, mais rechercher les causes du mal et du bien. On peut ne pas regretter la morale; mais moi, je la regrette beaucoup; tout doit marcher d'après la morale, et je me ferai toujours un honneur d'allier la morale à des opérations financières. J'ai eu le droit de parler d'instruction publique, parceque cette partie se lie à la dépense publique, et qu'elle coûte énormément, quoiqu'elle ne soit qu'un chaos de désordres. Les parens qui en sont témoins, ne veulent pas y envoyer leurs enfans; de cette manière la république supporte tous les frais. Je n'ai point parlé de soldats ni d'élevés du Pape, et je ne releverai point cette plaisanterie; mais je crois devoir relever un autre fait: j'atteste à mes collègues que j'ai été tout-à-fait étranger aux affaires de la compagnie Dijon. On me reproche aussi d'aimer la paix; mais ce vœu est dans le cœur de tous les françois. Nous avons fait, dans la dernière session, une opération infâme, en mettant cent millions à la disposition du Directoire.... Le Directoire nous fit cette demande; d'abord quelques membres de la commission et moi s'y opposèrent: un membre du Directoire vint lui-même à la commission; il nous dit: „Donnez-nous cent millions, et nous allons faire la paix; nous avons des opérations superbes. „ Le bonheur de nos concitoyens nous détermina; et nous eûmes le front (je dirai le mot) de vous proposer de mettre cent millions à la disposition du Directoire. L'en eus depuis le plus grand

regret; voyant que notre attente n'étoit point remplie, je témoignai mon indignation de ce qu'on se servit de ce prétexte pour obtenir des fonds..... Nous eumes, à cette occasion, une conférence très chaude au Directoire; il y eut des explications très vives, dans lesquelles un membre du Directoire me manqua essentiellement. On nous dit qu'il falloit appréhender le retour de nos braves défenseurs dans l'intérieur; moi je répondis avec ma franchise et ma vivacité ordinaire: Vous savez si bien demander des secours pour la guerre; demandez des secours pour la paix, il n'est pas un seul citoyen qui ne se faigne volontiers... Je crois devoir aussi vous rappeler les efforts que l'on a faits, dans la dernière session, pour faire casser la commission des finances; on y a parfaitement réussi: eh bien! ce matin, à la commission des finances, et j'adjure mes collègues de dire si j'en impose, il m'a été annoncé qu'on attaqueroit la commission des finances. — *C'est vrai*, s'écrie-t-on de toutes parts. — Si le directoire, continue Gilbert, a la prétention de censurer vos opinions et de les soumettre à la critique, c'en est fait de votre garantie. On demande que mon rapport soit envoyé au directoire; cela ne me surprend pas; déjà un membre du directoire avoit demandé en ma présence, que je fusse tenu de déposer un discours, que j'y prononçai, sur le bureau. (Le conseil donne des signes de la plus forte improbation). On accuse la commission des finances de n'avoir point fait un rapport sur le dernier message du directoire; ce rapport est prêt, et regarde la commission des dépenses, où j'ai été appelé ce matin par confiance. On y a vu combien ce message tendoit à répandre des alarmes; on a remarqué que le directoire l'a envoyé à chacun des deux conseils, quoique l'initiative appartient à celui des cinq-cents; de là deux comités secrets; en voilà assez pour jeter le trouble et l'alarme dans Paris; et ces messages indécens, j'ose le dire, se bornent à des demandes qu'il est aisé de satisfaire. Représentans, prenez-y garde, si le Directoire, par ses cotteries, ses liaisons, ses rapports ou les messages, se mêle à nos discussions, tout est perdu. Il est de notre devoir de le remettre à sa place. Qu'il attende nos ordres et qu'il ne s'imisce point dans vos délibérations..... Je ne prends pas de conclusion sur ce qu'a dit Bayeux, c'est à vous à juger.....

Un cri unanime s'élève; l'ordre du jour est adopté, et la demande faite par quelques membres de l'impression du discours de Bailleul est rejetée.

*De Venise, le 12 Juin.*

Les officiers de l'état-major françois qui se trouvent ici s'occupent avec beaucoup d'activité à équiper notre flotte; aussitôt qu'elle sera en état de faire voile, elle sera conduite à Toulon.

Les françois continuent de faire beaucoup de réquisitions en draps, cuirs, vivres et autres objets. Du reste, la tranquillité continue de régner.

*De Leyde, le 19 Juin.*

A la séance du 16 de ce mois, le président communiqua à l'Assemblée-Nationale, „que le citoyen Nél, ministre de France, venoit de l'informer de la correspondance, qui s'étoit ouverte entre celle-ci et le gouvernement Anglois, relativement à de nouvelles négociations de paix; en l'assurant, que ces négociations étant portées éventuellement à confiance, le gouvernement François prendroit efficacement à cœur les intérêts de la république Batave.“ Une proposition faite par le député Vonk, pour envoyer le plutôt possible un ou deux ministres à Paris, afin d'assister éventuellement aux négociations, qui y auroient lieu, ou dans tel autre endroit à désigner à cet effet, et pour informer le gouvernement François de cette nomination, fut renvoyée à la commission des affaires-étrangères, pour donner au plutôt ses considérations et son avis à ce sujet. (*Gazette de Leyde*).

*Extrait d'une lettre de Weyerbusch, du 22 Juin.*

Il est arrivé 600 hommes de troupes françoises; une petite partie s'est établie ici; le reste s'est porté sur Siegbourg, Uckerad et Blanckenberg, pour être reparti en quartiers dans ces différens endroits. Ces troupes ont été ainsi distribuées pour assurer le passage du militaire françois. Suivant le rapport de plusieurs officiers, l'armée de Sambre et Meuse repassera entièrement le Rhin à la fin de ce mois.

*Extrait d'une lettre de Siegen, du 23 Juin.*

Les troupes françoises qui étoient ici et dans nos environs au nombre de quelques mille hommes, se sont mises aujourd'hui en marche sur Olpen, d'où elles doivent se porter à Bildstein, pour se rapprocher de la ligne de démarcation.

*Des Bords du Mein, le 24 Juin.*

En conséquence de la paix conclue entre l'Autriche et la France, les troupes françoises ont reçu ordre d'évacuer entièrement le comté de Falkenstein; il a été également enjoint aux commissaires de ne faire aucune réquisition quelconque dans ce comté.